

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **74 (1923)**

Heft 5

PDF erstellt am: **07.07.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rajeunir le sang de la race, soit pour remplacer les chèvres qui doivent avoir émigré dans le massif de la Bernina.

Nous n'avons mentionné ici que quelques espèces marquantes de la faune de notre Parc national, et nous n'avons pas parlé de la prospérité de sa flore. Mais le peu que nous avons dit suffira sans doute à montrer le merveilleux épanouissement de la vie laissée à ses lois naturelles et à son libre jeu, et à prouver quel appauvrissement coûte à la Mère Nature l'insatiable avidité de l'homme, son rejeton dégénéré. Ceux qui veulent contribuer à maintenir l'intégrité de ce coin de nature vierge sur le sol de la Suisse, peuvent se faire recevoir membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en versant une cotisation annuelle minimum de 2 francs, au secrétariat, Oberalpstrasse 11, Bâle. (Compte de chèques postaux V. 331.)

(„National-Zeitung“, 12 mars 1923.)

CHRONIQUE.

Confédération. *Examen fédéral.* Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux à M. *Johannes Philipp*, de Fürstenau (Grisons).

CANTONS.

Vaud. *Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (17 février 1923).* La Société vaudoise des forestiers a tenu son assemblée générale, à Lausanne, le 17 février dernier, au Palais de Rumine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants qui étaient au nombre d'environ 95, parmi lesquels nous avons l'honneur de compter MM. le Conseiller d'Etat *Porchet*, chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, *Petitmermet*, inspecteur fédéral des forêts et *E. Muret*, chef du Service cantonal des forêts, le président M. *J. J. de Luze* énumère les membres décédés au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, il convient de relever le nom de M. *M. Decoppet*, inspecteur général des forêts à Berne.

M. de Luze montre en quelques mots l'activité professionnelle ainsi que le caractère courtois de M. Decoppet, qui fut arraché subitement à l'affection de sa famille et de ses amis après une courte maladie.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunts.

Les comptes de 1922 bouclant par un boni de 351 fr. 75, ceux de 1923, budgétés par 125 fr. de déficit, sont adoptés. L'assemblée décide la réédition du volume I des „Beaux Arbres du Canton de